

Séance du 11/03/2025

Suite des cas et énigmes étudiés la dernière fois :

1- André : une personne sans acte de naissance à présenter lors de son mariage mais qui fournit un acte de notoriété et déclare être née en Savoie (voir acte).

Un acte de notoriété présenté lors du mariage veut généralement dire qu'il n'y a pas eu d'acte de naissance (après la révolution car avant ils étaient encore plus stricts pour éviter les infanticides). Ce peut être pour plusieurs raisons : oubli des parents (ça peut nous paraître bizarre mais j'ai déjà vu ça), acte perdu ou détruit (incendie des archives, ...), enfant abandonné ou adopté. Cette dernière hypothèse est la plus probable puisque les parents ne sont pas cités dans l'acte de mariage.

Suite des recherches:

Mauvaise interprétation de l'acte de mariage; l'acte de notoriété n'a pas été passé dans le 3^o arrondissement de Paris (qui n'est pas mentionné explicitement) mais probablement dans le 3^o canton de justice de paix de Rouen, ce qui est plus logique.

Il ne s'agit pas d'arrondissements au sens parisien (qui n'existaient pas à Rouen), mais de canton de Justice de Paix. Dans l'inventaire en ligne des AD76, on voit, pour l'inventaire de ces juridictions: "Rouen (1er canton). 4 U 5644-5697: Rouen (2e canton). 4 U 5698-5784 et son complément 4 U 7120-7123: Rouen (3e canton). 4 U 5785-5813: Rouen (4e canton). 4 U 5814-5994 et son complément 4 U 7124-7130: Rouen (5e canton). 4 U 5995-6205 : Rouen (6e canton). 4 U 6206-6250:"

<https://www.archivesdepartementales76.net/ark:/50278/126648963597b941add1eb33af8097c7>

A Toulouse, il y avait pour l'État-civil, des "arrondissements" (St-Étienne, St-Nicolas...) de 1794 à 1796, des "sections" (St-Étienne, St-Nicolas...) de 1796 à 1801, tout a été centralisé à partir de 1802.

Quant aux justices de paix, elles étaient organisées par cantons depuis 1790; pour Toulouse: centre, ouest, nord et sud.

Mais il n'est pas certain qu'un certificat de notoriété ait été conservé. Voici l'avertissement sur le site des AD31 (justice de paix):

"A noter enfin que pour cette même période, certaines minutes (actes de notoriété, certificats de propriété et de nationalité, déclarations d'incendie, procès-verbaux d'enquête, en particulier en matière d'accident du travail, ainsi que certains procès-verbaux en matière d'expropriation) ont parfois été délivrées en brevet : on ne trouvera donc plus à la place de la minute correspondante que le certificat de remise à l'intéressé"

J'ai quand même demandé au Fil d'Ariane de Seine-Maritime s'ils peuvent retrouver cet acte. J'attends leur réponse qui a été acceptée mais non encore effectuée.

La supposition qu'elle ait été une enfant abandonnée est probablement juste. Donc sûrement impossible de retrouver les parents (sauf par l'ADN si Véronique fait un test ...) mais autre idée: cette enfant a sans doute été baptisée. Auquel cas il faudrait rechercher son acte de baptême dans les archives de l'église. La Savoie était catholique: il y a 3 évêchés. J'ai eu l'archiviste diocésain au téléphone qui a pris en note la demande. Il y a plusieurs évêchés en Savoie et les archives sont dispersées. Il va à Moutiers la semaine prochaine et me rappellera.

Recherches supplémentaires d'André en pièce jointe. Thierry a trouvé que plusieurs Bermon originaires de Savoie étaient à Rouen à cette époque. Pour y travailler??

Donc à suivre la prochaine fois ...

2- Geneviève : recherche de contrat de mariage aux archives du 31. On a regardé ce qu'il y a sur le site des AD 31 mais les contrats eux-même ne sont pas en ligne. Il faut donc y aller.

Geneviève a contacté l'EGMT qui lui a fourni des CM.

3- Geneviève : un prisonnier en Russie à la fin de la 2^e guerre ?? Hypothèses soit il était prisonnier de guerre soit il faisait le STO (service du travail obligatoire instauré en 1943) en Allemagne et dans les deux cas aurait été récupéré par les Russes lors de leur avancée et envoyé en Russie. Il faudrait pour vérifier trouver soit sa fiche matricule militaire (mais comme elle est trop récente il faut aller aux archives du département où il a été recensé et faire peut-être une demande de dérogation) soit les papiers du STO pour lesquels il faut écrire au site d'archives militaire de Caen à l'adresse :

shd-caen.courrier.fct@intradef.gouv.fr et ... être patient (quelques mois de délai).

Résultats montrés: documents fournis par Caen pour Vidian Suffran

A suivre:

4- Daniel et ses (probablement) fausses jumelles nées à deux mois d'intervalle de mêmes parents. Après un "brainstorming" passionné, finalement du fait de l'impossibilité biologique, il semble probable que les deux filles n'ont pas la même mère mais sans doute le même père et que le curé rédacteur de l'acte est sans doute complice d'un faux. Donc ça pourrait être un inceste (avec une fille aînée du père, les parents étant mariés depuis 17 ans ...), ou bien la mère peut être une servante, ou encore une voisine mariée, ou une personne de l'entourage non mariée, ou ... Il sera sans doute difficile de trancher (sinon avec l'ADN !!). L'étude de la fratrie donnera des pistes mais pas de certitude. D'habitude on est pourtant plus sûr du lien mère que du lien père !! Au final on a donc sans doute affaire à deux demi-sœurs.

Suite: il s'avère que le registre des BMS de cette commune est fait en deux exemplaires dont un est transmis aux archives départementales. Sur l'exemplaire gardé à la commune, l'année 1765 est présente mais elle ne fait qu'une page. Sur l'exemplaire transmis aux archives, la page en question est recouverte d'une page blanche comme si on voulait cacher le contenu. Donc dans les archives départementales, il est dit que l'année 1765 n'est pas répertoriée.

Autre élément curieux, la marraine de la seconde fille porte le même patronyme que le curé de la paroisse. Donc il est probable que le curé était proche de la famille.

Il faudrait regarder si les parents n'ont pas eu une fille juste après leur mariage qui aurait pu accoucher 17 ans plus tard ; (Hypothèse de Thierry Berthollet) et que le curé aurait accepté de maquiller.

A suivre

5- Annie voudrait trouver des infos son grand-père cheminot. Elle peut en trouver soit en écrivant aux archives de la SNCF à Béziers (adresse archives.beziers@sncf.fr ils sont longs aussi à répondre). Il y a aussi à Toulouse, l'association Généalogie-Rail-Toulouse dont l'adresse est grt.toulouse@hotmail.fr. Possibilité de les contacter.

Suite: montré dossier Guithou SNCF

A suivre

6- Martine voulait mettre des photos de tombe sur Internet

Suite: la prochaine fois

7-Photos Arlette: à voir la prochaine fois

8- Le dernier numéro de la revue EGMT a été présenté

9-IA et recensements

<https://www.dna.fr/science-et-technologie/2025/03/08/un-siecle-de-recensements-de-la-population-decrypte-grace-a-l-ia>

10- La Dépêche: le même jour, mardi 25, est paru sur nous un article dans la Dépêche (dans la rubrique Ramonville). On n'est pas à l'origine de ces articles, c'est le journaliste qui vient nous contacter.

La Dépêche encore fait appel aux généalogistes pour fournir des résultats de recherche généalogique intéressants ou originaux.